Docusign Envelope ID: E4AC479F-A3B7-4225-8965-4377496C2E57

ABC arbitrage Asset Management
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 10 000 000 euros
Siège Social : 18 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
451 251 201 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2025

[...]

<u>De la compétence de l'assemblée générale ordinaire</u> :

Première résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024)

Le président procède à la lecture de la résolution suivante :

> L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui se soldent par un résultat déficitaire de -3 098 585 euros.
> En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate et approuve que le montant des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 dudit Code, est nul pour l'exercice écoulé.

Après avoir donné la parole à l'assemblée, le président de séance met aux voix la résolution, en demandant tout d'abord quels actionnaires votent contre puis quels actionnaires s'abstiennent de voter.

Le président de séance déclare la résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Deuxième résolution
(Affectation du résultat de l'exercice 2024)

Le président procède à la lecture de la résolution suivante :

> L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de -3 098 585 euros au compte « report à nouveau » qui s'élève en conséquence à -2 388 710 d'euros et ne constitue donc pas un bénéfice distribuable.
>
> Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, les montants suivants ont été distribués, en euros et par action :

Exercice clos le :	**31.12.2023**		**31.12.2022**		**31.12.2021**	
Nature et période du versement	Montant versé en 2023	Dividende versé en 2024	Montant versé en 2022	Dividende versé en 2023	Montant versé en 2021	Dividende versé en 2022

DS
GF

Docusign Envelope ID: E4AC479F-A3B7-4225-8965-4377496C2E57

Montant total distribué en euro	0		0,01		0,04	
Montant en euro	0	0	0	0,01	0	0,04
Dont prélèvement de prime d'émission	0	0	0	0	0	0

Les revenus distribués prélevés sur le bénéfice distribuable à titre de dividende ont ouvert droit à un abattement de 40% applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à l'exception des sommes versées prélevées sur le compte "primes d'émission" qui constituent des remboursements d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts.

Après avoir donné la parole à l'assemblée, le président de séance met aux voix la résolution, en demandant tout d'abord quels actionnaires votent contre puis quels actionnaires s'abstiennent de voter.

Le président de séance déclare la résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

[...]

Neuvième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

Le président procède à la lecture de la résolution suivante :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations comme de toutes pièces utiles pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

Après avoir donné la parole à l'assemblée, le président de séance met aux voix la résolution, en demandant tout d'abord quels actionnaires votent contre puis quels actionnaires s'abstiennent de voter.

Le président de séance déclare la résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
GAETAN FOURNIER
F14C26E244EF4A7...

Monsieur Gaëtan FOURNIER
Secrétaire général

Comptes sociaux

31 décembre 2024

Certifié conforme à l'original

ABC ARBITRAGE

ABC ARBITRAGE ASSET MANAGEMENT

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Immobilisations incorporelles		118	204
Immobilisations corporelles		1 161	1 153
Immobilisations financières		254	240
Actif non-courant	**3.1**	**1 532**	**1 598**
Clients et comptes rattachés		9 264	7 210
Autres créances	**3.2**	2 321	5 171
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités		8 609	8 097
Actif courant		**20 193**	**20 478**
Comptes de régularisation - Actif	**3.3**	594	590
Total Actif		**22 320**	**22 665**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital social		10 000	10 000
Primes liées au capital		88	88
Réserves légales		1 000	1 000
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		710	1 684
Résultat net		(3 099)	(974)
Capitaux propres	**3.4**	**8 700**	**11 798**
Provisions	**3.5**	**-**	**-**
Emprunt participatif	**3.4**	3 900	3 900
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs	**3.6**	1 802	2 000
Autres dettes	**3.2**	7 919	4 966
Dettes		**13 620**	**10 867**
Comptes de régularisation - Passif	**3.3**	-	-
Total Passif		**22 320**	**22 665**

Compte de résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Commissions de gestion	20 435	17 329
Autres prestations de service	443	582
Chiffres d'affaires	**20 878**	**17 911**
Reprises sur provisions et transferts de charges	8	11
Autres produits	1	2
Produits d'exploitation	**20 888**	**17 925**
Achats et charges externes	(8 022)	(7 950)
Impôts et taxes	(469)	(444)
Charges de personnel	(14 328)	(10 336)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(713)	(708)
Autres charges	-	-
Charges d'exploitation	**(23 532)**	**(19 438)**
Résultat d'exploitation	**(2 645)**	**(1 513)**
Autres produits financiers	477	643
Différence positive de change	26	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers	**504**	**643**
Intérêts et charges assimilés	(186)	(171)
Différence négative de change	-	(7)
Charges financières	**(186)**	**(178)**
Résultat financier	**317**	**464**
Résultat courant avant impôt	**(2 327)**	**(1 049)**
Produits exceptionnels	-	4
Charges exceptionnelles	-	(1)
Résultat exceptionnel	**-**	**3**
Participation des salariés	(829)	(148)
Impôts exigibles	58	220
Résultat Net	**(3 099)**	**(974)**

1. Événements significatifs..... 5
2. Principes et méthodes comptables..... 5
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 5
2.2. Clients et autres créances..... 5
2.3. Provisions..... 5
3. Notes relatives au bilan..... 6
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 6
3.2. Autres créances et autres dettes..... 7
3.3. Comptes de régularisation..... 7
3.4. Fonds propres..... 8
3.5. Provisions pour risques et charges..... 8
3.6. Fournisseurs..... 8
4. Notes relatives au compte de résultat..... 8
5. Informations complémentaires..... 9
5.1. Intéressement et participations des salariés..... 9
5.2. Entreprises liées..... 10
5.3. Intégration fiscale..... 10
5.4. Consolidation..... 10
5.5. Evénements postérieurs à la clôture..... 10

1. Événements significatifs

La société *ABC arbitrage Asset Management* utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés et de clients professionnels.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n°2018-06 du 1er janvier 2020, modifiant le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).
Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2023.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Provisions

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, elle ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	390	134	(228)	**296**
Installations générales, agencements	1 263	30	-	**1 293**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 082	472	(170)	**5 383**
Total valeur brute	**6 734**	**636**	**(399)**	**6 971**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	(186)	(221)	228	**(178)**
Installations générales, agencements	(1 192)	(23)	-	**(1 215)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(3 999)	(469)	169	**(4 300)**
Total amortissements	**(5 377)**	**(713)**	**397**	**(5 693)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	204	363	(449)	**118**
Installations générales, agencements	71	30	(23)	**78**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 082	640	(639)	**1 083**
Total valeur nette	**1 357**	**1 033**	**(1 111)**	**1 279**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an et sont ventilées comme suit :

Autres créances			Autres dettes		
En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	
Clients / Four. débiteurs	9	23	-	-	Fournisseurs
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	Charges constatées d'avance
Produits à recevoir	-	2	(722)	(849)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	2 312	5 146	(7 196)	(4 118)	Dettes fiscales et sociales
Total	**2 321**	**5 171**	**(7 919)**	**(4 966)**	

Au 31 décembre 2024, les créances fiscales sont essentiellement constituées par un crédit de TVA à hauteur de 257 milliers d'euros, de TVA déductible en attente de déclaration pour 98 milliers d'euros, ainsi que de TVA déductible sur factures non parvenues pour 199 milliers d'euros. Les autres créances sont toutes à échéance moins d'un an.
Les créances envers les filiales correspondent essentiellement à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*. Cette trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.
Les fournisseurs débiteurs sont essentiellement constitués d'acomptes à hauteur de 9 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, les dettes fiscales et sociales sont essentiellement constituées des sommes correspondant aux primes, à l'intéressement, à la participation ainsi qu'aux charges sociales afférentes, pour un montant global de 5,6 millions d'euros. Ces éléments seront versés au cours du premier semestre de l'année suivante.
Les autres dettes sont toutes à échéance moins d'un an.

3.3. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 594 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 contre 590 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2023 et concernent essentiellement le règlement d'abonnements du premier trimestre 2025.
Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice 2024 comme en 2023.

3.4. Fonds propres

En euros	Capital social	Primes liées au capital	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2022	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**6 588 886**	**-**	**95 322**	**17 772 582**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2022				(4 904 678)	-	(95 322)	**(5 000 000)**
Acompte sur dividende 2023					-		**-**
Résultat 2023						(974 332)	**(974 332)**
Situation au 31 déc. 2023	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**1 684 208**	**-**	**(974 332)**	**11 798 250**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2023				(974 332)	-	974 332	**(0)**
Acompte sur dividende 2024					-		**-**
Résultat 2024						(3 098 585)	**(3 098 585)**
Situation au 31 déc. 2024	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**709 876**	**-**	**(3 098 585)**	**8 699 664**

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société *ABC arbitrage Asset Management* est composé de 500 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune, libérées intégralement.

La société mère *ABC arbitrage* a consenti à la société de gestion un prêt participatif d'un montant de 3 900 000 euros dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années à compter de novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé deux fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 27 novembre 2018. Ce prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessus. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2024 se sont élevés à hauteur de 183 milliers d'euros.

3.5. Provisions pour risques et charges

Le montant est nul en 2024 tout comme en 2023.

3.6. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 802 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 000 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et se composent essentiellement de dettes dues à la société mère *ABC arbitrage* pour 1 209 milliers d'euros, soit 67% du total du poste.

4. Notes relatives au compte de résultat

La production vendue de services est principalement constituée des commissions de gestion de portefeuille pour 20 435 milliers d'euros en 2024 contre 17 329 milliers d'euros en 2023. Le complément vient des refacturations de personnel et de fournitures administratives à la société mère et aux sociétés soeurs pour 443 milliers d'euros en 2024 contre 582 milliers d'euros en 2023.

Les achats et charges externes regroupent les frais liés aux accès marchés et divers honoraires pour 4 939 milliers d'euros en 2024 contre 4 857 milliers d'euros en 2023, le coût des locaux pour 1 032 milliers d'euros en 2024 contre 953 milliers d'euros en 2023 et les refacturations de personnel et services souscrits auprès de la société mère pour 2 051 milliers d'euros en 2024 contre 2 140 milliers d'euros en 2023.

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2024 s'établit à 78 personnes en 2024 contre 73 en 2023.
La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[1].

En 2024, le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes pour 14 328 milliers d'euros en 2024 contre 10 336 milliers d'euros en 2023 ainsi que de la refacturation de la moins-value suite au rachat des actions sur le marché par la société mère pour servir les levées de stock option et l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société de gestion pour 117 milliers d'euros en 2024 contre 544 milliers d'euros en 2023.

Les modalités de détermination de la rémunération variable reposent sur des critères multiples tant objectifs (quantitatifs) que subjectifs (qualitatifs). Elles sont motivées :

- par le cycle de vie des stratégies extrêmement court qui permet une identification quasi immédiate de la réalisation des risques et performances ;
- par la volonté de ne pas récompenser l'échec ;
- par la convergence d'intérêts entre le collaborateur et les investisseurs.

Les intérêts des clients de la société sont ainsi préservés puisque la rémunération variable attribuée, dont le potentiel est notamment fonction de paramètres économiques, croît de concert avec les performances des fonds placés sous gestion. Au vu des différents critères, la rémunération variable peut être nulle.

Le résultat financier s'élève à 317 milliers d'euros en 2023 contre 464 milliers d'euros en 2023. Il est constitué de la rémunération de la trésorerie et du résultat de la couverture de change des dépenses en devises étrangères.

Le montant renseigné sur la ligne « *Impôts sur les bénéfices* » de 58 milliers d'euros en 2024 contre 220 milliers d'euros en 2023, correspond à la charge d'impôt constatée au cours de l'exercice diminuée des crédits d'impôt recherche (ci-après « *CIR* ») et crédits d'impôt famille remboursable (ci-après « *CIF* »).
La charge d'impôt est nulle en 2024, comme en 2023, et le poste est donc intégralement constitué des crédits d'impôt cités précedemment : 58 milliers d'euros de CIF en 2024 et la somme des CIR et CIF en 2023, de respectivement 177 milliers d'euros et de 43 milliers d'euros.

5. Informations complémentaires

5.1. Intéressement et participations des salariés

ABC arbitrage Asset Management fait partie d'une unité économique et sociale et a souscrit à un accord de Groupe au titre de l'intéressement et de la participation des salariés.

[1] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

5.2. Entreprises liées

Au 31 décembre 2024, les éléments relatifs à la société mère *ABC arbitrage* ainsi qu'aux sociétés sœurs *Quartys* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont présentés ci-après. A noter que les transactions significatives sont conclues à des conditions normales de marché :

En milliers d'euros	Société mère	Sociétés soeurs
Clients et comptes rattachés	61	8 106
Autres créances	1 755	-
Fournisseurs	(1 531)	-
Autres dettes	(183)	-
Prêt participatif	(3 900)	-
Charges financières	(186)	-
Produits financiers	114	-

5.3. Intégration fiscale

ABC arbitrage Asset Management est membre d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 01 janvier 2004 dont la société *ABC arbitrage* est la société mère.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage Asset Management* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* qui détient 100 % de la société.

5.5. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

ABC arbitrage Asset Management

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S.au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC arbitrage Asset Management

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ABC arbitrage Asset Management

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC arbitrage Asset Management relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2025

Les commissaires aux comptes

BM&A	Deloitte & Associés
Pascal Rhoumy	Julien Koscien

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

ABC ARBITRAGE

ABC ARBITRAGE ASSET MANAGEMENT

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Immobilisations incorporelles		118	204
Immobilisations corporelles		1 161	1 153
Immobilisations financières		254	240
Actif non-courant	**3.1**	**1 532**	**1 598**
Clients et comptes rattachés		9 264	7 210
Autres créances	**3.2**	2 321	5 171
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités		8 609	8 097
Actif courant		**20 193**	**20 478**
Comptes de régularisation - Actif	**3.3**	594	590
Total Actif		**22 320**	**22 665**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital social		10 000	10 000
Primes liées au capital		88	88
Réserves légales		1 000	1 000
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		710	1 684
Résultat net		(3 099)	(974)
Capitaux propres	**3.4**	**8 700**	**11 798**
Provisions	**3.5**	**-**	**-**
Emprunt participatif	**3.4**	3 900	3 900
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs	**3.6**	1 802	2 000
Autres dettes	**3.2**	7 919	4 966
Dettes		**13 620**	**10 867**
Comptes de régularisation - Passif	**3.3**	-	-
Total Passif		**22 320**	**22 665**

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Compte de résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Commissions de gestion	20 435	17 329
Autres prestations de service	443	582
Chiffres d'affaires	**20 878**	**17 911**
Reprises sur provisions et transferts de charges	8	11
Autres produits	1	2
Produits d'exploitation	**20 888**	**17 925**
Achats et charges externes	(8 022)	(7 950)
Impôts et taxes	(469)	(444)
Charges de personnel	(14 328)	(10 336)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(713)	(708)
Autres charges	-	-
Charges d'exploitation	**(23 532)**	**(19 438)**
Résultat d'exploitation	**(2 645)**	**(1 513)**
Autres produits financiers	477	643
Différence positive de change	26	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers	**504**	**643**
Intérêts et charges assimilés	(186)	(171)
Différence négative de change	-	(7)
Charges financières	**(186)**	**(178)**
Résultat financier	**317**	**464**
Résultat courant avant impôt	**(2 327)**	**(1 049)**
Produits exceptionnels	-	4
Charges exceptionnelles	-	(1)
Résultat exceptionnel	**-**	**3**
Participation des salariés	(829)	(148)
Impôts exigibles	58	220
Résultat Net	**(3 099)**	**(974)**

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

1. Événements significatifs **5**
2. Principes et méthodes comptables **5**
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 5
2.2. Clients et autres créances 5
2.3. Provisions 5
3. Notes relatives au bilan **6**
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.2. Autres créances et autres dettes 7
3.3. Comptes de régularisation 7
3.4. Fonds propres 8
3.5. Provisions pour risques et charges 8
3.6. Fournisseurs 8
4. Notes relatives au compte de résultat **8**
5. Informations complémentaires **9**
5.1. Intéressement et participations des salariés 9
5.2. Entreprises liées 10
5.3. Intégration fiscale 10
5.4. Consolidation 10
5.5. Evénements postérieurs à la clôture 10

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

1. Événements significatifs

La société *ABC arbitrage Asset Management* utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés et de clients professionnels.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n°2018-06 du 1er janvier 2020, modifiant le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).
Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2023.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Provisions

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, elle ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	390	134	(228)	**296**
Installations générales, agencements	1 263	30	-	**1 293**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 082	472	(170)	**5 383**
Total valeur brute	**6 734**	**636**	**(399)**	**6 971**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	(186)	(221)	228	**(178)**
Installations générales, agencements	(1 192)	(23)	-	**(1 215)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(3 999)	(469)	169	**(4 300)**
Total amortissements	**(5 377)**	**(713)**	**397**	**(5 693)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	204	363	(449)	**118**
Installations générales, agencements	71	30	(23)	**78**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 082	640	(639)	**1 083**
Total valeur nette	**1 357**	**1 033**	**(1 111)**	**1 279**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

3.2. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an et sont ventilées comme suit :

Autres créances			Autres dettes		
En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	
Clients / Four. débiteurs	9	23	-	-	Fournisseurs
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	Charges constatées d'avance
Produits à recevoir	-	2	(722)	(849)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	2 312	5 146	(7 196)	(4 118)	Dettes fiscales et sociales
Total	**2 321**	**5 171**	**(7 919)**	**(4 966)**	

Au 31 décembre 2024, les créances fiscales sont essentiellement constituées par un crédit de TVA à hauteur de 257 milliers d'euros, de TVA déductible en attente de déclaration pour 98 milliers d'euros, ainsi que de TVA déductible sur factures non parvenues pour 199 milliers d'euros. Les autres créances sont toutes à échéance moins d'un an.
Les créances envers les filiales correspondent essentiellement à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*. Cette trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.
Les fournisseurs débiteurs sont essentiellement constitués d'acomptes à hauteur de 9 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, les dettes fiscales et sociales sont essentiellement constituées des sommes correspondant aux primes, à l'intéressement, à la participation ainsi qu'aux charges sociales afférentes, pour un montant global de 5,6 millions d'euros. Ces éléments seront versés au cours du premier semestre de l'année suivante.
Les autres dettes sont toutes à échéance moins d'un an.

3.3. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 594 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 contre 590 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2023 et concernent essentiellement le règlement d'abonnements du premier trimestre 2025.
Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice 2024 comme en 2023.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

3.4. Fonds propres

En euros	Capital social	Primes liées au capital	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2022	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**6 588 886**	**-**	**95 322**	**17 772 582**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2022				(4 904 678)	-	(95 322)	**(5 000 000)**
Acompte sur dividende 2023					-		**-**
Résultat 2023						(974 332)	**(974 332)**
Situation au 31 déc. 2023	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**1 684 208**	**-**	**(974 332)**	**11 798 250**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2023				(974 332)	-	974 332	**(0)**
Acompte sur dividende 2024					-		**-**
Résultat 2024						(3 098 585)	**(3 098 585)**
Situation au 31 déc. 2024	**10 000 000**	**88 374**	**1 000 000**	**709 876**	**-**	**(3 098 585)**	**8 699 664**

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société *ABC arbitrage Asset Management* est composé de 500 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune, libérées intégralement.

La société mère *ABC arbitrage* a consenti à la société de gestion un prêt participatif d'un montant de 3 900 000 euros dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années à compter de novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé deux fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 27 novembre 2018. Ce prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessus. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2024 se sont élevés à hauteur de 183 milliers d'euros.

3.5. Provisions pour risques et charges

Le montant est nul en 2024 tout comme en 2023.

3.6. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 802 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 000 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et se composent essentiellement de dettes dues à la société mère *ABC arbitrage* pour 1 209 milliers d'euros, soit 67% du total du poste.

4. Notes relatives au compte de résultat

La production vendue de services est principalement constituée des commissions de gestion de portefeuille pour 20 435 milliers d'euros en 2024 contre 17 329 milliers d'euros en 2023. Le complément vient des refacturations de personnel et de fournitures administratives à la société mère et aux sociétés soeurs pour 443 milliers d'euros en 2024 contre 582 milliers d'euros en 2023.

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

Les achats et charges externes regroupent les frais liés aux accès marchés et divers honoraires pour 4 939 milliers d'euros en 2024 contre 4 857 milliers d'euros en 2023, le coût des locaux pour 1 032 milliers d'euros en 2024 contre 953 milliers d'euros en 2023 et les refacturations de personnel et services souscrits auprès de la société mère pour 2 051 milliers d'euros en 2024 contre 2 140 milliers d'euros en 2023.

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2024 s'établit à 78 personnes en 2024 contre 73 en 2023.
La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[1].

En 2024, le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes pour 14 328 milliers d'euros en 2024 contre 10 336 milliers d'euros en 2023 ainsi que de la refacturation de la moins-value suite au rachat des actions sur le marché par la société mère pour servir les levées de stock option et l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société de gestion pour 117 milliers d'euros en 2024 contre 544 milliers d'euros en 2023.

Les modalités de détermination de la rémunération variable reposent sur des critères multiples tant objectifs (quantitatifs) que subjectifs (qualitatifs). Elles sont motivées :

- par le cycle de vie des stratégies extrêmement court qui permet une identification quasi immédiate de la réalisation des risques et performances ;
- par la volonté de ne pas récompenser l'échec ;
- par la convergence d'intérêts entre le collaborateur et les investisseurs.

Les intérêts des clients de la société sont ainsi préservés puisque la rémunération variable attribuée, dont le potentiel est notamment fonction de paramètres économiques, croît de concert avec les performances des fonds placés sous gestion. Au vu des différents critères, la rémunération variable peut être nulle.

Le résultat financier s'élève à 317 milliers d'euros en 2023 contre 464 milliers d'euros en 2023. Il est constitué de la rémunération de la trésorerie et du résultat de la couverture de change des dépenses en devises étrangères.

Le montant renseigné sur la ligne « *Impôts sur les bénéfices* » de 58 milliers d'euros en 2024 contre 220 milliers d'euros en 2023, correspond à la charge d'impôt constatée au cours de l'exercice diminuée des crédits d'impôt recherche (ci-après « *CIR* ») et crédits d'impôt famille remboursable (ci-après « *CIF* »).
La charge d'impôt est nulle en 2024, comme en 2023, et le poste est donc intégralement constitué des crédits d'impôt cités précedemment : 58 milliers d'euros de CIF en 2024 et la somme des CIR et CIF en 2023, de respectivement 177 milliers d'euros et de 43 milliers d'euros.

5. Informations complémentaires

5.1. Intéressement et participations des salariés

ABC arbitrage Asset Management fait partie d'une unité économique et sociale et a souscrit à un accord de Groupe au titre de l'intéressement et de la participation des salariés.

[1] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

Docusign Envelope ID: 519FED99-E332-4509-90F6-8A88DEAA37D1

5.2. Entreprises liées

Au 31 décembre 2024, les éléments relatifs à la société mère *ABC arbitrage* ainsi qu'aux sociétés sœurs *Quartys* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont présentés ci-après. A noter que les transactions significatives sont conclues à des conditions normales de marché :

En milliers d'euros	Société mère	Sociétés soeurs
Clients et comptes rattachés	61	8 106
Autres créances	1 755	-
Fournisseurs	(1 531)	-
Autres dettes	(183)	-
Prêt participatif	(3 900)	-
Charges financières	(186)	-
Produits financiers	114	-

5.3. Intégration fiscale

ABC arbitrage Asset Management est membre d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 01 janvier 2004 dont la société *ABC arbitrage* est la société mère.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage Asset Management* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* qui détient 100 % de la société.

5.5. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.